

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2012 - Convocation du 21 juin 2012

Compte rendu affiché le 6 juillet 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. GUENNAT, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS, M. FODDIS, Mme ARTETA-CRISTIN.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme CHIGNARD par Mme GLATARD, Mlle FERNANDES par Mlle COIN ; Mlle ROGER par M. RACHAS ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Proposition achat immeuble CPAM : complément

Sur demande des services de la Préfecture, ce rapport doit être complété par l'avis de France Domaines qui avait été sollicité par la CPAM.

L'immeuble occupé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), rue Pierre Dugelay, est mis à la vente. L'ensemble de 536 m² est composé des niveaux du bâtiment et de parkings pour environ 130 m². Le bien est mis en vente avec une première offre possible de 599 000 €.

Ce bien représente un intérêt communal indiscutable dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Dugelay/La Poste. La Commune, en partenariat avec le Grand Lyon, a lancé une étude des aménagements du quartier qui comprend également la Poste, l'ancien Hôpital et le Cinéma Rex. Il est donc important que la Commune puisse se positionner et affirmer son intérêt pour l'acquisition du bien.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une offre de 599 000 € au nom de la Commune et dans le cadre du projet d'aménagement futur du quartier. Les crédits nécessaires seront prévus sous la forme d'un emprunt-relais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU le Budget Primitif,
- VU la délibération du 26 avril 2012,
- VU la consultation de "France Domaines" par la CPAM fixant la valeur du bien à 679 000 €,
- VU l'avis de vente du bâtiment de la CPAM, rue Pierre Dugelay (référence cadastrale AI 425, surface de 536 m²) avec une première offre possible à 599 000 €,
- CONSIDERANT l'intérêt communal manifeste d'acquérir ce bien dans le cadre du projet d'aménagement du secteur,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une offre au nom de la Commune de Neuville-sur-Saône, pour un montant de 599 000 €,**
- **AUTORISE le financement de cette dépense sur décision modificative, par un emprunt du même montant,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 juin 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2012
- Publication au affichage le 2/07/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

